

Covid-19 : « 20 à 30 % des entreprises de VTC ont mis la clé sous la porte » (F. Donnadille, FFEVTC)

Paris - Publié le vendredi 16 octobre 2020 à 15 h 52 - Interview n° 196415

« C'est encore difficile à dire, mais pour l'instant je dirais que 20 à 30 % des entreprises de VTC ont mis la clé sous la porte. Si les aides s'arrêtent, ce chiffre pourrait s'envoler. Si l'État arrête les indemnités début 2021 et que l'activité ne redémarre pas, nous allons crier famine », déclare **François Donnadille**, président de la Fédération française des exploitants de VTC, à News Tank le 16/10/2020.

Avec la crise sanitaire, le secteur des VTC a perdu « au moins 50 % de son activité », indique-t-il.

François Donnadille répond à News Tank.

« Au total, le secteur accuse une baisse de chiffre d'affaires d'au moins 50 % »

Depuis le début de l'année, la crise sanitaire a particulièrement touché le secteur des VTC. Quelles tendances se dégagent ?

Tout dépend du type de clientèle de chaque opérateur VTC. Ceux qui ont une clientèle historique avec des touristes étrangers ne travaillent plus du tout. On peut dire la même chose de ceux qui travaillaient avec une clientèle tournée vers le business. Nous avons également perdu les Européens des pays limitrophes qui ont décidé de se déplacer de plus en plus en voiture. À l'inverse, nous avons connu des augmentations dans les grandes villes de clients locaux qui ne voulaient plus prendre les transports en commun. Environ 60 % des VTC travaillent sur des plateformes dans les grandes villes. Pour eux et plus particulièrement ceux qui travaillent de nuit, leur clientèle disparaît. C'est catastrophique et cela va empirer avec le couvre-feu, avec des nuits qui se joueront finalement entre 20h et 23h. Enfin, je m'inquiète particulièrement pour les entreprises qui possèdent plus de deux voitures et ont des crédits à rembourser, même s'ils sont aujourd'hui gelés, car le jour où les reports ne seront pas reconduits, la situation deviendra très difficile.

« Les choses vont empirer avec le couvre-feu »

Quel est l'impact de ces changements sur l'activité économique du secteur ?

C'est encore difficile à dire, mais pour l'instant je dirais que 20 à 30 % des entreprises de VTC ont mis la clé sous la porte. Si les aides s'arrêtent, ce chiffre pourrait s'envoler. Quand on se concentre sur les différentes clientèles, on comprend ce résultat. 99 % des touristes ont disparu, 80 % des séminaires et congrès se font en ligne. Avec le télétravail, nous avons perdu 50 % des trajets professionnels et 60 % des voyages d'affaires internationaux. Dans les aéroports, les demandes ont chuté de 90 %. Ce n'est pas la légère augmentation de 20 à 30 % de la fréquentation dans les villes qui pourra compenser toutes ces pertes. Globalement, le secteur accuse une baisse de chiffre d'affaires d'au moins 50 %, et pourrait atteindre 70 %. Nous ne pouvons pas encore avoir les données exactes, mais nous aurons plus de détails en février ou mars 2021, lorsque nous aurons plus de recul sur la situation.

Comment préparez-vous les prochains mois ?

« Ce qui me préoccupe, c'est janvier 2021 »

Nous discutons avec l'État depuis le début du confinement. Ce qui nous a été offert était cohérent : 1 500 € d'aides, les reports de crédits... Mais nous avons réagi lorsque nous avons constaté que nous avions été oubliés dans le Plan tourisme.

Avant d'être rattachés au ministère des Transports, les VTC dépendaient d'Atout France et du ministère du Tourisme. Nous sommes touchés au même titre que les restaurants et les boîtes de nuit. C'est pour cela qu'on nous a mis sur la deuxième liste.

Depuis, nous sommes plus rassurés. Mais il faut être lucide, nous ne pouvons pas réclamer toujours plus d'aides et faire marcher la planche à billets indéfiniment. Avec ce couvre-feu de quatre semaines, il faudra trouver des solutions pour nos collègues de nuit et revoir leurs indemnités pour qu'elles soient un peu plus conséquentes, car ce qui me préoccupe, c'est janvier 2021. Il ne faut pas que nous arrivions à sec fin 2020. En effet, si l'État arrête les indemnités début 2021 et que l'activité ne redémarre pas, nous crierons famine. Bien sûr, le Gouvernement a mis en place des prêts d'État à 0 % qui peuvent être intéressants à court terme, mais il faudra inévitablement les rembourser un jour. Je reste néanmoins optimiste quant à la reprise du secteur. Dès que la pandémie sera terminée, le tourisme haut de gamme, qui représente 50 % de notre clientèle, reviendra très rapidement.

François Donnadille



Parcours	Depuis	Jusqu'à
Fédération Française des exploitants VTC Fondateur - Président	Novembre 2014	Aujourd'hui
Lyon Prestige Limousines Directeur d'exploitation	Janvier 1998	Aujourd'hui
Voyages PHILIBERT Création du service "LYON VISION"	Janvier 1985	Octobre 1997
Régie des Services Automobiles de Rhône Chauffeur	Janvier 1983	Décembre 1984
ERTA - Escadron Régional de Transport Automobile - Dijon - Longvic Chauffeur	Décembre 1981	Décembre 1982
Établissement & diplôme	Année(s)	
Université Jean Moulin - Lyon 3 Diplôme d'Anglais Langue et littérature anglaise	1979	1981

Fiche n° 41274, créée le 16/10/20 à 11:57 - MàJ le 16/10/20 à 17:45

Fédération française des exploitants de VTC



- Association professionnelle de VTC
- Création : 2012
- Mission : représenter les entreprises de VTC

• Chiffres :

- 14 000 entreprises VTC en 2018,
24 000 véhicules
- estimation : 10 000 entrepreneurs avec 20 000 voitures

• **Président** : François Donnadille

• **Tél.** : 06 11 22 06 12

Fédération française des exploitants de VTC

63 rue André Bollier
69307 Lyon Cedex 07 - FRANCE



Fiche n° 10690, créée le 16/10/20 à 03:01 - MàJ le 16/10/20 à 17:52

© News Tank 2020 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »